

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [isabelle mailhot](#)

<https://www.cadre21.org/membres/24a51fda0d4612a567854d0e>

Date d'obtention : 2021-01-28 23:57:34

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Qu'il est important avant tout d'agir en respectant les lois et surtout le bien-être des individus concernés, tout en suivant le protocole SEXTO

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

les outils fournis permettent de se concentrer sur l'humain puisque la démarche et les décisions à prendre sont prédéterminées. Cela va me permettre d'être davantage efficace et en confiance de faire les choses correctement.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Ne pas induire une réponse, prendre en considération l'impact pour tous les individus impliqués dans une telle situation, s'assurer de notre bienveillance. S'assurer de permettre aux individus concernés d'exprimer leurs versions.